

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 6 février DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : MM. Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe THIESSE
Mmes, Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Sylvie CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Dominique LEGO,
Mme Brigitte ROIX.

Absents non excusés : Mmes Annick GASCHER,
MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON, Christophe COPLO, Eric HEBERT

Avai(en)t donné pouvoir : Dominique LEGO donne pouvoir à Catherine DUVALLET

Christophe THIESSE
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sandrine BOUGUERRA, Elisabeth BOUJU, Alexandra DUJARDIN,
Hélène DUTEURTRE, Sabrina EL MESBAHI, Mireille FRESNE, Manuela MAITREL,
Sandrine PAIN, Sonia ROSSIGNOL,
Et MM. Lakdar BOUCHELACHEM, Sébastien MULLER

DATE DE SEANCE

6 février 2024

DATE DE CONVOCATION

31 janvier 2024

DATE D'AFFICHAGE

12 février 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 16

PRESENTS 9

PROCURATION(S) 1

VOTANTS 10

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 1

BUDGET PRIMITIF 2024 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VAL-DE-REUIL

Madame Maryline Deslandes, Vice-présidente expose aux membres du Conseil d'administration,

Le Budget Primitif 2024 du CCAS, présenté dans le document joint au présent rapport, est conforme à l'instruction budgétaire et comptable M57, il s'équilibre à la somme de 2 643 421,20 €. Il se répartit entre la section d'investissement pour 37 821.20 € et la section de fonctionnement pour 2 605 600,00 €.

Il est nécessaire de spécifier qu'un Budget Supplémentaire sera proposé au vote lors d'un prochain Conseil d'administration pour l'affectation de

résultats.

Les inscriptions budgétaires ont été réalisées en respectant les orientations proposées au conseil d'administration du 12 décembre dernier lors du rapport d'orientation budgétaire. Toute fois il est à préciser que le budget a été calculé en prenant en compte la modification du tableau des effectif – Délibération n°23/12/02 du 12 décembre dernier.

Cette année encore la maîtrise du budget sera nécessaire tout en maintenant les projets sociaux qui répondent aux besoins de la population la plus démunie et aux personnes âgées.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 37 821.20 €.

En dépenses, elle intègre le remboursement des cautions aux résidents de l'Espages, le renouvellement du mobilier, des travaux d'amélioration dans les logements ainsi que du matériel informatique et des logiciels.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Pour l'année 2024, la section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 2 605 600 €.

Elle comprend en dépenses les charges à caractère général (chapitre 011) pour 564 624,33 € permettant le fonctionnement de la structure et la réalisation des actions (l'Inter Médiation Locative, les chantier jeunes, le CLAS, les animations Seniors ...).

Les charges de personnel (chapitre 012) pour un montant de 1 755 510 €.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes par l'inscription de la subvention de la commune d'un montant de 1 689 043 €.

Les recettes comprennent, l'encaissement des loyers (238 000€) et prestations de services pour un montant de 47 500€ des résidents de l'Espages, le remboursement de l'ASP pour les adultes relais, les différentes actions subventionnées par l'Etat « L'Inter Médiation Locative, l'Aide à la Vie Partagéé, Maison France Services, le Programme de Réussite Educative, le dispositif CLAS, les chantiers jeunes,» ainsi que les financements extérieurs comme les bailleurs sociaux. Elles comprennent également les remboursements de la CPAM, de Vivinter pour le personnel en maladie, et la subvention de la Ville.

Il est proposé au Conseil d'administration d'arrêter le Budget Primitif 2024 de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 605 600,00 €	2 605 600,00 €
Section d'investissement	37 821,20 €	37 821,20 €
Total du budget	2 643 421,20 €	2 643 421,20€

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **VOTER** le budget primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale de Val-de-Reuil qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 643 421,20 €, selon la répartition ci-dessus proposée.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **VOTE à l'unanimité** le budget primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale de Val-de-Reuil qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 643 421,20 €, selon la répartition ci-dessus proposée.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES